



· ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART & DE DESIGN
UNIVERSITÉ MEDITERRANEE
ESADMM

Mme. M. H. H. H.
07/918
0389646464
04 91 93 81 11
www.esadmm.fr

Conseil d'administration

Séance du 20 juin 2017

Demande de Subvention au Conseil Régional PACA

Soutien financier au concours design « Zéro déchet Plastique »

Délibération n°DELIG_09_FT_17_06_20_PLAST REGION

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du Conseil au siège de l'Établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 8 juin 2017

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21, L.1441-1 et suivants et les articles R. 1431-1 et suivants ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L75-10 ;
- les statuts de l'Établissement et notamment les articles 4.1, 4.2, 9, 11.3, 18.3 ;
- la délibération n° 11_FT_16_12_09_BUDGET du 9 décembre 2015.

Le Président,

EXPOSE

L'ESADMM s'est emparée de la question des déchets plastiques au cours de l'année universitaire 2016/2017. Deux enseignants designers, Axel SCHINDLBECK et Fabrice PINCIN, ont construit leurs enseignements de premier et second cycle sur le thème des déchets plastiques, en définissant 3 axes de travail : sensibilisation, recyclage, substitution.

Les étudiants ont produit une première réflexion et élaboré des pistes de travail dont les premières ont été mises en œuvre lors du workshop Polymères Précieuses, co-organisé avec le DSAA Création Industrielle du Lycée Jean Perrin de Marseille, l'École Supérieure d'art et design de Toulon-Méditerranée, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille.

Un dossier de demande de subvention est déposé auprès du Conseil Régional PACA à l'occasion du concours inter-écoles « Zéro Déchet Plastique en PACA » qui aura lieu en mars 2018.

Deux workshops préparatoires à ce concours auront lieu en octobre 2017 et mars 2018.

La demande de subvention de l'ESADMM auprès du Conseil Régional PACA s'élève à 30.000 euros sur un budget prévisionnel global de 58.400 euros.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter la demande de subvention de 30.000 euros au Conseil Régional PACA.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrage exprimés	17
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 20 juin 2017.

La Présidente


Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Publiée le : 21/6/17

Transmise au représentant de l'Etat le : 21/6/17

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

